

COMPTE-RENDU
DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois de septembre, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jeannine VAN LANDEGHEM.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 26/11/2019

Etaient présents : Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Gilles BOUVRY, Christelle LE TALLEC, Nadia CALLOT, Charles HUYART, Béatrice NOUVEAU, Véronique RUFIN, Marie-Claude MICHEL, Céline VERGEOT, Dominique DUCLOS, Vanessa SZUBA, Sylviane HENNEQUIN, Jean-Paul GUILLON.

Absents excusés : Christian FOURNAGE (Pouvoir D. DUCLOS)
Elie SMITH
Guillaume GARDON
Gérard MURAT
Nathalie LAMERE-CRAPART

Secrétaire de séance : Céline VERGEOT

La séance est ouverte à 20h20.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter une question à l'ordre du jour : « Autorisation au Maire de signer une convention de transfert dans le domaine public des voies et espaces communs », concernant le projet de construction Bouygues Immobilier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter cette question à l'ordre du jour.

Démission d'un conseiller municipal : Procès-verbal d'installation

Par courrier reçu en date du 28 avril 2019, Monsieur Pierre CARQUIN a informé Madame le Maire de sa démission du Conseil Municipal de NOGENT-L'ARTAUD.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

Suite à la séance du 19 juin 2019, Madame Aurélie GUILLIOT a refusé le poste de conseillère municipale.

En conséquence, Monsieur Gérard MURAT est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le procès-verbal est signé par l'ensemble des membres présents.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 09/09/2019

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 09 septembre 2019, par 12 voix pour et 3 abstentions (JP GUILLON – S. HENNEQUIN – Pouvoir D. DUCLOS).

Tarifs 2020

Madame le Maire propose de reconduire les tarifs 2019 pour l'année 2020, tels que proposés par la Commission de Finances qui a eu lieu le 28 novembre dernier :

TARIFS MUNICIPAUX POUR 2020

CONCESSIONS CIMETIERES	2018	2019	Proposition 2020
CONCESSIONS CIMETIERES – trentenaire	250.00	250.00	Sans changement
CONCESSIONS CIMETIERES – cinquantenaire	500.00	500.00	Sans changement
Concession pour caverne – 30 ans	230.00	230.00	Sans changement
Concession pour caverne – 50 ans	450.00	450.00	Sans changement
Caverne – 30 ans (concession incluse)	440.00	440.00	Sans changement
Caverne – 50 ans (concession incluse)	550.00	550.00	Sans changement
Emplacement case Columbarium – 10 ans	500.00	500.00	Sans changement
Emplacement case Columbarium – 15 ans	850.00	850.00	Sans changement
Emplacement case Columbarium – 30 ans	1 300.00	1 300.00	Sans changement
Emplacement case Columbarium – 50 ans	SUPPRIME		
CANTINE – Prix du repas			
Tarif normal	4.50	4.50	Sans changement
Tarif préférentiel - élèves classes fermées	4.00	4.00	Sans changement
Tarif préférentiel pour les élèves de familles de conditions modestes (après étude du dossier)	2.50	2.50	Sans changement
Tarif (habitant hors commune)	5.00	5.00	Sans changement
MEDIATHEQUE			
Tarif unique	15.00	15.00	Sans changement
DROITS DE PLACE			
La journée	100.00	100.00	Sans changement
RAMASSAGE DECHETS VERTS (branches...)			
TARIF UNIQUE	15.00	15.00	Sans changement
COPIES DOSSIERS			
Dossier POS et PLU	220.00	220.00	Sans changement
Liste électorale	50.00	50.00	Sans changement
SALLE DU FOYER RURAL		FOYER RURAL	
<i>Week-end</i>			
Tarif ETE	150.00	150.00	Sans changement
TARIF HIVER	200.00	200.00	Sans changement
<i>DU LUNDI AU VENDREDI-</i>			
Tarif ETE	70.00	70.00	Sans changement
Tarif HIVER	100.00	100.00	Sans changement
DEPOT DE GARANTIE IMPUTE A TOUTE LOCATION			
Forfait dégâts	200.00	200.00	Sans changement
Forfait nettoyage	50.00	50.00	Sans changement

SALLE DES LONGS PRES	S. POLY	S.POLY+SP.	S.POLY	S.POLY+SP.	SALLE POLY	S.POLY+SP.
habitants de la commune	400.00	720.00	400.00	720.00	Sans changement	
habitants extérieurs	700.00	1 200.00	700.00	1 200.00	Sans changement	
TARIF HIVER						
habitants de la commune	500.00	900.00	500.00	900.00	Sans changement	
habitants extérieurs	800.00	1 500.00	800.00	1 500.00	Sans changement	
journée : du lundi au vendredi						
Tarif ETE						
habitants de la commune	200.00	360.00	200.00	360.00	Sans changement	
habitants extérieurs	300.00	700.00	300.00	700.00	Sans changement	
TARIF HIVER						
habitants de la commune	250.00	435.00	250.00	435.00	Sans changement	
habitants extérieurs	350.00	700.00	350.00	700.00	Sans changement	
FETES DE FIN ANNEES(forfait)	750.00	1 500.00	750.00	1 500.00	Sans changement	
Dépôt de garantie - toute location						
Forfait dégâts	800.00	1 200.00	800.00	1 200.00	Sans changement	
Forfait nettoyage	80.00	100.00	80.00	100.00	Sans changement	

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les tarifs pour 2020, tels que ci-dessus.

Les Associations seront bientôt conviées à une réunion concernant l'occupation de la salle des Longs Prés.

Groupe scolaire : Validation de la CAO / Attribution des lots aux entreprises

Une commission d'appel d'offres a eu lieu le lundi 2 décembre, le matin.

Pour information, notre maître d'œuvre (Cabinet 3a2u) avait estimé les lots de la façon suivante :

- Lot N°1 / GROS ŒUVRE /	450.000,00 €
- Lot N°2 / CHARPENTE – STRUCTURE BOIS – BARDAGE	500.000,00 €
- Lot N°3 / ETANCHEITE	290.000,00 €
- Lot N°4 / MENUISERIES EXTERIEURES METAL- METALLERIE	250.000,00 €
- Lot N°5 / CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX PLAFONDS	240.000,00 €
- Lot N°6 / MENUISERIE INTERIEURE	100.000,00 €
- Lot N°7 / SOLS ET MURS SCELLES	45.000,00 €
- Lot N°8 / PEINTURE – SOL COLLE	90.000,00 €
- Lot N°9 / RAVALEMENT	50.000,00 €
- Lot N°10 / VRD – ESPACES VERTS	375.000,00 €
- Lot N°11 / PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION	295.000,00 €
- Lot N° 12 / ELECTRICITE	190.000,00 €

Les travaux étaient estimés à 2 875 000,00 € HTVA

Les critères de sélection fixés dans le règlement de consultation sont les suivants :

- ✓ La valeur technique de l'offre (60 %)
- ✓ Le coût de la prestation (40 %)

Après analyse des offres, il a été décidé :

D'attribuer les lots suivants aux entreprises présentant les offres économiquement les plus avantageuses à savoir :

- Lot 04 – Menuiseries Extérieures Métal – Métallerie à l'entreprise **AISNE SUD ALU - 02400 CHATEAU THIERRY** pour un montant de **222 600,00 € HTVA**
- Lot 05 – Cloisons – Doublages – Faux Plafonds à l'entreprise **SASU ITG – 77190 DAMMARIE LES LYS**, pour un montant de **210 245,06 € HTVA (Base + PSE)**
- Lot 07 – Sols et Murs Scellés à l'entreprise **SAS MARZIN PRO – 51100 REIMS**, pour un montant de **34 946,43 € HTVA**

D'engager les négociations conformément aux dispositions du règlement de consultation avec les entreprises ayant répondu pour les lots :

- Lot 01 – Gros œuvre, à savoir :
 - **SARL ETS TETARD -77440 MARY SUR MARNE**
 - **SAS LEBLANC BATIMENT - 02310 CHARLY SUR MARNE**
- Lot 02 – Charpente - Structure bois – Bardage, à savoir :
 - **LIFTEAM SAS – 94600 CHOISY LE ROI**
 - **LE BATIMENT ASSOCIE – 51140 MUIZON**
 - **SARL BSM (BOIS SCIES MANUFACTURE) – 59560 COMINES**
- Lot 03 – Etanchéité, à savoir :
 - **ENTREPRISE CARON SAS - 02400 BEZU SAINT GERMAIN**
 - **ENTREPRISE ROQUIGNY SAS – 02204 SOISSONS**
 - **SAS SMAC - 80470 ST SAUVEUR**
- Lot 06 – Menuiseries Intérieures, à savoir :
 - **MENUISERIE CORCESSIN SA – 77320 CHOISY EN BRIE**
 - **ETS LABART ET CIE – 02000 LAON**
- Lot 08 – Peinture – Sol Collé, à savoir :
 - **SARL ENTREPRISE BERNIER - 77400 LAGNY/MARNE**
 - **SARL GUERLOT – 02840 ATHIES SOUS LAON**
 - **SASU MONSIEUR PINO - 51100 REIMS**
- Lot 09 - Ravalement, à savoir :
 - **SARL ETS TETARD - 77440 MARY SUR MARNE**
- Lot 10 – VRD/ Espaces Verts, à savoir :
 - **COLAS NORD EST – Agence REIMS – 02400 CHATEAU THIERRY**
- Lot 11 – Plomberie – Chauffage – Ventilation, à savoir :
 - **SA COPRECS 51069 REIMS**
 - **DALKIA - 80003 AMIENS CEDEX 1**
 - **ENTREPRISE SEVESTE BRUNO (EI) – 77120 COULOMMIERS**
- Lot 12 – Electricité, à savoir :
 - **S.A.S. BLANCHARD ELECTRICITE - 51370 SAINT BRICE COURCELLES**
 - **LEBATARD SARL - 77120 COULOMMIERS**
 - **ICARE SARL – 51370 CHAMPIGNY**

Au vu du rapport d'analyse des offres après négociation, établi par le maître d'œuvre et après classement de ces dernières, il a été décidé

D'attribuer :

- **Lot 01 – Gros œuvre** à l'entreprise **SAS LEBLANC BATIMENT** présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de **516.000,00 € HTVA**.
- **Lot 02 – Charpente - Structure bois – Bardage** à l'entreprise **LIFTEAM SAS** présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de **518.007,20 € HTVA (Base +PSE)**
- **Lot 03 – Etanchéité** à l'entreprise **SAS SMAC** présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de **340.000,00 € HTVA**.
- **Lot 06 – Menuiseries Intérieures** à l'entreprise **ETS LABART ET CIE** présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de **121.092,67 € HTVA**.
- **Lot 08 – Peinture – Sol Collé** à l'entreprise **SARL ENTREPRISE BERNIER** présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de **98.000,00 € HTVA**.
- **Lot 09 - Ravalement** : Lot infructueux
- **Lot 10 – VRD/ Espaces Verts** à l'entreprise **COLAS NORD EST** présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de **425.145,63 € HTVA**.
- **Lot 11 – Plomberie – Chauffage – Ventilation** à l'entreprise **SA COPRECS** présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de **369.500, 00 HTVA**.
- **Lot 12 – Electricité** à l'entreprise **LEBATARD SARL** présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de **161.500,00 €HTVA**.

Madame le Maire propose de déclarer le lot N°09 infructueux. Elle propose donc de relancer un MAPA pour le lot N°09 (Ravalement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises économiquement les plus avantageuses pour les montants rappelés ci-dessus.
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à relancer un MAPA pour le lot N°09.

Groupe Scolaire : Emprunts / choix des banques

Le besoin de financement de la Commune s'élève à 1.300.000,00 €.

Trois banques nous ont fait leurs propositions, concernant le prêt principal et le relais TVA (900.000,00 €) : La Caisse d'Epargne, la Banque Postale et le Crédit Agricole.

Les propositions ont été étudiées en Commission de Finances.

Concernant le prêt de 1.300.000,00 €, la proposition retenue est celle du Crédit Agricole :

1.300.000,00 € sur 15 ans
 Taux 0.79 %
 Commission 0.05 %
 Remboursement trimestriel
 Montant annuel du remboursement : 92.000 €
 Total des intérêts : 80.000 €

Concernant le relais TVA, la proposition retenue est celle de la Banque Postale :

900.000,00 €
 Taux 0.58 %
 Commission 0.10 %
 Remboursement in fine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ces deux prêts.

Groupe scolaire : Demande de subvention API (Aisne Partenariat Investissement)

Un nouveau dispositif de subvention est mis en place par le Conseil Départemental : Il s'agit de l'API (Aisne Partenariat Investissement). Il vient se substituer au CDDL à compter du 1^{er} janvier 2020.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention pour la construction du Groupe Scolaire.

La subvention est calculée soit au nombre de classes, soit au nombre d'élèves.

Le calcul retenu sera le suivant : 75.000,00 € X 9 classes = 675.000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire, à l'unanimité, à faire une demande de subvention au titre de l'API, concernant la construction du groupe scolaire.

Tableau des emplois permanents

Lors de sa séance du 11 février 2019, le Conseil Municipal avait arrêté le tableau des emplois permanents de la façon suivante :

- Rédacteur Principal de 1^{ère} classe : 1
- Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe : 2
- Adjoint Administratif Territorial : 1
- Agent de Maîtrise Principal : 1
- Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe : 6
- Adjoint Technique Territorial : 2

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois permanents de la façon suivante :

- Rédacteur Principal de 1^{ère} classe : 1
- Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe : 1
- Adjoint Administratif Territorial : 2
- Agent de Maîtrise Principal : 1
- Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe : 6
- Adjoint Technique Territorial : 2

Aucun poste n'est créé. Au lieu de 2 postes d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe, il n'y en a plus qu'un. Et au lieu d'1 poste d'Adjoint Administratif Territorial, il y en a 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité de modifier le tableau des emplois permanents tel que ci-dessus.

Renouvellement poteau d'incendie Route de Rebais :

Les services du SDIS nous ont informé que le poteau d'incendie, situé route de Rebais, n'était plus alimenté en eau.

VEOLIA nous a transmis un devis d'un montant de 1.417,20 € pour la pose d'un poteau incendie Route de Rebais.

- **Création Opération budgétaire** :

Afin de pouvoir régler cette facture, Madame le Maire propose d'ouvrir une opération budgétaire : Opération 1904 « Poteau incendie route de Rebais ».

- **Affectation de crédits** :

Madame le Maire propose d'affecter la somme de 1.500,00 € à cette opération budgétaire.

Elle propose donc au Conseil Municipal de valider la Décision Modificative suivante :

Dépenses imprévues (020) :	-1.500,00 €
Opération 1904 – Poteau incendie Route Rebais :	+ 1.500,00 €

- **Demande de subvention CDDL** :

Madame le Maire propose de demander une subvention au titre du CDDL pour le poteau d'incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (D. DUCLOS), accepte de créer l'opération budgétaire, d'y affecter la somme de 1.500,00 € et de demander une subvention au titre du CDDL.

Projet de zonage pluvial

En date du 19 mars 2018, le Conseil Municipal a décidé de participer au marché en groupement de commandes, dont la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne était coordonnatrice pour réaliser une étude de zonage du pluvial dans la Commune.

Un plan de zonage a été déterminé. Le Conseil Municipal doit le valider.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vu l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'étude de zonage réalisée par le bureau d'études IRH Ingénieur Conseil en 2019,
- Considérant qu'il est nécessaire d'établir un zonage des eaux pluviales afin d'assurer une comptabilité avec les objectifs d'urbanisation du PLU

VALIDE les documents de l'étude de zonage,
ARRETE le projet de zonage pluvial tel que présenté sur le plan annexé à la présente délibération,
CHARGE Madame le Maire de prescrire une enquête publique sur le zonage pluvial,
AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

Proposition d'achat parcelle AD 121

La Commune a reçu une proposition d'achat concernant la parcelle AD 121, d'une superficie de 1875 m².

La proposition s'élève à 100.000,00 €. (soit 53,34 € par m²).

Par délibération en date du 13 février 2017, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en vente le terrain cadastré AD 121.

Jean-Paul GUILLON rappelle qu'un courrier des riverains avait été adressé en Mairie concernant la possibilité de garder une bande le long de leurs propriétés, afin de pouvoir sortir par l'arrière.

Le Conseil Municipal estime qu'il leur sera possible de négocier avec l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 2 voix contre (JP GUILLON – S. HENNEQUIN qui souhaite laisser un délai de réflexion aux riverains) et 5 abstentions (D. DUCLOS – Pouvoir D. DUCLOS – V. RUFIN – C. VERGEOT – V. SZUBA) accepte la proposition d'achat de la parcelle cadastrée AD 121, d'une superficie de 1875 m².

Rapport de l'eau

Madame le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable qui a été approuvé par les membres du comité syndical en sa séance du 24 septembre dernier.

Ce rapport peut être librement consulté par le public en Mairie.

Les principaux indicateurs sont les suivants :

Nombre abonnés USESA : 27 994

	2017	2018	VARIATION
Volume prélevé USESA	5 143 515	5 110 851	- 0,64%
Volume prélevé Nogent	70 271	70 080	- 0,27 %
Volume mis en distribution	4 743 643	4 802 849	+ 1.25%
Volume consommé	3 895 900	3 966 768	+ 1.82 %
Consommation moyenne M3/Abonné/an	95.21	94	
Rendement réseau	82.3 %	82, 8%	

Autorisation au Maire de signer une convention de transfert dans le domaine public des voies et espaces communs

Madame le Maire donne lecture de la convention de transfert dans le domaine public des voies et espaces communs prévue entre la Commune et la Société BOUYGUES IMMOBILIER, concernant le projet de construction de 84 logements d'une surface plancher d'environ 6 923 m² sur un terrain sis Le Grand Clos.

La convention prévoit que l'ensemble des voies de circulation et des réseaux seront intégrés dans le domaine public communal lors de la réception des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

DIA

Le Champ du Voisin (4 Résidence les Marronniers)	AC 157	242 m ²
Le Champ du Voisin (36 Résidence les Marronniers)	AC 162	510 m ²
5 Le Mesnil Haut	AI 18 AI 19 AI 20 AI 21 AI 22partie	02 ca 02 a 85 ca 11 a 13 ca 02 a 30 ca 03 a 21 ca
35 Grande Rue	AB 302	1 a 93 ca
8 Grande Rue Faubourg d'en Bas	AB 48 AB 42	4 a 16 ca 2 a 7 ca
Le Grand Clos Impasse Denise Impasse Denise Le Grand Clos Le Grand Clos Le Grand Clos 18 Impasse Denise	AB 414 AB 416 AB 417 AB 418 AB 419 AB 420 AB 423	82 m ² 38 m ² 38 m ² 38 m ² 168 m ² 7 m ² 219 m ²
21 rue d'Ambraine	AD 68	7 a 62 ca
Le Couvent (7 rue Porteneuve (Appt))	AB 473	9984 m ²
Les Prés de la Fontaine (25 La Ferotterie)	AH 89	1584 m ²

Informations diverses

La SNCF commence des travaux sur le parking de la gare la semaine prochaine (du 9 au 13 décembre).

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir à une proposition d'achat du terrain jouxtant la médiathèque : un projet de micro-crèche Montessori Heididom est envisagé.

Des remerciements sont adressés au Conseil Municipal suite au décès de Madame Denise HENNEQUIN.

Madame le Maire remercie toutes les Associations, les bénévoles et les Adjointes qui ont participé à l'organisation de la Foire aux Oignons, ainsi que la Société EV PEINTURE.

A 22h25 Vanessa SZUBA quitte la séance.

Dominique DUCLOS s'interroge sur la haie qui se trouve rue Lambin : elle est à couper.

Sylviane HENNEQUIN a été interpellée concernant les travaux qui ont été effectués à la Férotterie. La bande qui a été créée est trop sombre. C'est dangereux. Madame le Maire est d'accord. La réalisation n'est pas conforme à ce qui avait été prévu. L'entreprise sera rappelée.

Pour information, l'inauguration de la boulangerie aura lieu demain soir (3/12/2019).

Le repas des aînés aura lieu samedi 7 décembre.

La séance est levée à 22h40.



Le Maire,


Jeannine VAN LANDEGHEM.